

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

La présidente, Mme Ahimara Buffat, ouvre la séance à 19h35, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette vingt-huitième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse ainsi que le public et les téléspectateurs qui suivent les séances du Conseil communal.

Elle remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, leur disponibilité et leur bienveillance, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 13 excusés (Mmes Katia Annen, Caroline Félix, Stéphanie Larrivé et Catherine Sicuranza, MM. Pascal Chollet, Adrien Frantz, Jean-Marc Guibert, Adrian Hochreutener, Aurélien Joye, Bernard Kaeslin, Simo Mers, Olivier Rochat et Dario Sicuranza).

1 absent (M. Nikhil Duella).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courriel du 7 janvier 2025, le Bureau a été informé de la démission de M. Steve Binggeli, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courriel reçu. Au nom du Bureau, la présidente remercie M. Steve Binggeli, qui a toujours été fort investi dans les travaux et les discussions au sein du Conseil communal, et lui souhaite plein succès pour son avenir personnel et professionnel.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Steve Binggeli aura lieu lors de la présente séance, tout comme la nomination d'un délégué au Conseil intercommunal (CI) de Région de Nyon, en remplacement du précité.

- Par courrier du 11 février 2025, la Municipalité a informé le Bureau de l'ajout, lors de la présente séance, de la réponse au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland ». Cet objet a dès lors été ajouté à l'ordre du jour.

- Par courrier du 19 février 2025, le Bureau a été informé de la démission de M. Marc Morel, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, la présidente remercie M. Marc Morel pour sa contribution précieuse ainsi que son engagement. Son départ laisse un grand vide et la présidente est reconnaissante pour tout ce qu'il a apporté au Conseil communal et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres. L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. Marc Morel aura lieu lors de la présente séance, tout comme la nomination d'un délégué suppléant le remplaçant au sein du CI de Région de Nyon.

- Par courrier du 11 mars 2025, le Bureau a été informé de la démission de M. David Mayer, avec effet immédiat. La présidente donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, la présidente remercie M. David Mayer pour tout ce qu'il a apporté au sein du Conseil communal et lui souhaite le meilleur pour la suite.

L'assermentation d'un nouveau membre remplaçant M. David Mayer aura lieu lors de la prochaine séance, tout comme la nomination d'un membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales, en remplacement du précité.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat et 4 interpellations :
 - **Postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».**

La présidente demande aux postulants s'ils désirent développer ce postulat séance tenante; M. Sébastien Bertherin répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le WWF – Gare Sud.**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le Collège de Mauverney.**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, M. José Caiano et M. Arnaud Durand intitulée « Démarches participatives : clarifications nécessaires pour une implication citoyenne efficace ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à ses auteurs s'ils désirent la développer séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 2 Conseillers.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 74** relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland.
8. **Préavis municipal n° 75** relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Autres objets

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la Commission des finances (COFIN), intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland ».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland » et nomination d'une Commission.
11. Postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles ».
12. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le WWF – Gare Sud.
13. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le Collège de Mauverney.
14. Interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? ».
15. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, M. José Caiano et M. Arnaud Durand intitulée « Démarches participatives : clarifications nécessaires pour une implication citoyenne efficace ».

Divers

16. Nomination d'un délégué et de 2 délégués suppléants au Conseil intercommunal de Région de Nyon.
17. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de 2 Conseillers

- À la suite de la démission de M. Steve Binggeli en date du 7 janvier 2025, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Elvis Memic, prochain des « viennent-ensuite » du parti politique GDG Gens de Gland.
- M. Samuel Freuler, au nom du parti politique GDG Gens de Gland, présente M. Elvis Memic et déclare ce qui suit :

« J'ai le plaisir de vous présenter ce soir mon collègue Elvis Memic. Il est né en Bosnie-Herzégovine et est l'aîné d'une fratrie de 3 enfants. En 1994, alors âgé de 6 ans, il est arrivé en Suisse. Il a vécu la majeure partie de sa vie à Lausanne, où il a fait des études secondaires et une formation d'installateur électricien CFC et de planificateur électricien CFC. Elvis est naturalisé depuis 2008 et a accompli son service civil. Aujourd'hui, il travaille comme planificateur électricien et a depuis peu entamé une formation supérieure. Il est l'heureux père de 2 garçons de bientôt 6 et 3 ans, avec à ses côtés une femme forte qui a grandi ici à Gland, une ville qu'elle chérit particulièrement et qu'elle lui a fait découvrir. La famille s'est installée à Gland il y a presque 6 ans. Elvis apprécie la chance de faire beaucoup de rencontres riches, que ce soit par le biais d'événements organisés par la Ville, par le voisinage ou simplement par de nouvelles amitiés. Je vous demande de lui faire un bon accueil. »

- À la suite de la démission de M. Marc Morel en date du 19 février 2025 et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Marc Morel serait remplacé par Mme Akuvi Klenam Honkou.
- Mme Albulenë Ukshini Sefa, au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, présente Mme Akuvi Klenam Honkou.

« J'ai l'honneur de vous présenter Klenam Honkou, née le 29.10.1980 au Togo, d'où elle est originaire, et qui est arrivée en Suisse en 2007. Journaliste de première profession, métier qu'elle a exercé au Togo comme en Suisse, Madame Honkou a fait de l'accompagnement systémique des personnes issues de l'asile et des migrations sa profession depuis 12 ans. Elle travaille respectivement comme formatrice interculturelle au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, puis comme assistante-sociale au Centre social d'intégration des réfugiés, puis actuellement comme conseillère en formation au sein du dispositif d'intégration de l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue à l'État de Genève. En parallèle de ses activités professionnelles régulières, elle tient un poste d'enseignement vacataire à la Haute école de travail social de Fribourg sur les questions en lien avec la migration, l'intégration et la citoyenneté. Sur le plan académique, Madame Honkou est au profit d'un parcours universitaire et HES pluridisciplinaire : en sociologie, en journalisme et en travail social. Éprise de liberté et de justice sociale, Madame Honkou fait de son cheval de bataille l'engagement pour l'équité, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. Installée à Gland depuis juin 2024 avec sa famille, elle aimerait mettre à profit son expertise sur l'asile et les problèmes migratoires, ainsi que son ouverture, pour favoriser le mieux-vivre ensemble et la cohésion sociale entre les glandoises et les glandois, mais aussi faciliter l'intégration des populations d'origine étrangère à la cité commune. Je vous remercie de lui faire bon accueil. »

- La présidente invite Mme Akuvi Klenam Honkou et M. Elvis Memic à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.
- La présidente les remercie et les félicite pour leur engagement, puis les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024.

4. Communications du Bureau

- Le don des jetons de présence des Conseillers lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024 a permis de récolter et de faire une donation de CHF 2'080.- à l'Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer (ARFEC). La présidente remercie chaleureusement les Conseillers pour leur générosité.
- Le 14 décembre 2024, la présidente a eu l'honneur d'être invitée au repas de Noël des Aînés. Ce moment de convivialité et de partage a été fort festif. Le Père-Noël s'est même déplacé à cette occasion. La présidente remercie la Société de Développement de Gland et le comité d'organisation pour ce formidable moment.
- Le 3 février 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 9 février 2025 était jour de votation fédérale. Pour cette dernière, 7'196 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 2'557 cartes de vote ont été reçues. Le taux de participation s'est élevé à 35.53 %. Un objet était soumis au scrutin populaire et les résultats pour la Commune sont les suivants :
 - Initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires » : objet refusé par 1'713 non contre 812 oui, 32 bulletins blancs et aucun bulletin nul.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.

- Par courrier du 3 février 2025, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a informé les autorités et organismes consultés de la mise en consultation de l'avant-projet de révision totale de la Loi sur les communes (LC). Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil communal, lequel se rencontrera prochainement afin notamment de remplir un questionnaire, étant précisé que le délai de remise des réponses a été prolongé au 21 avril 2025.
- En date du 12 février 2025, la présidente et la secrétaire du Conseil communal, en compagnie de la Municipalité, ont rencontré M. le Préfet Olivier Fargeon pour son inspection annuelle. Cette dernière a encore une fois été une réussite grâce au travail exceptionnel et minutieux de la secrétaire, qu'elle remercie.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Développement durable

• Énergie – Centrale solaire

L'inauguration de la centrale solaire coopérative installée par OptimaSolar La Côte durant l'été passé aura lieu le mercredi 9 avril 2025 au collège des Perrerets. Durant l'après-midi, des animations seront proposées aux enfants sur le thème de l'énergie. Des visites de l'installation seront possibles à partir de 17h00, avant la partie officielle qui débutera à 18h30 et qui sera suivie d'un apéritif dinatoire. Finalement, la soirée se conclura par une conférence qui sera donnée M. Roger Nordmann concernant la place du solaire dans les stratégies d'approvisionnement. Les inscriptions seront bientôt ouvertes et une communication quant aux possibilités de s'inscrire sera faite prochainement.

- **Les mardis durables**

Ce semestre, les mardis durables ont lieu sous la forme du Festival du film vert. Durant 4 mardis, des films seront présentés à la population sur les thèmes de l'alimentation, de l'économie, des oiseaux ou encore de la pollution plastique.

La première projection aura lieu le 18 mars 2025 avec un film dédié à la production biologique, puis les autres suivront tous les mardis jusqu'au 8 avril 2025.

Si cette édition est organisée par l'Office du développement durable, la Municipalité lance ce soir un appel à toutes les personnes intéressées, que ce soit ici dans la Salle communale ou aux personnes se trouvant devant leur écran de télévision, en les invitant à participer activement aux prochaines éditions de ce Festival du film vert qu'elle souhaite voir développer dans la Commune. En effet, il serait vraiment agréable de constituer un véritable comité local afin de pérenniser cet événement et la participation de la population serait très utile et la bienvenue. Les personnes intéressées à visionner des films en amont de ce Festival et à donner un coup de main pour faire des choix peuvent s'adresser directement auprès d'elle-même ou de l'Office du développement durable.

- **Habiter 2050**

Pour la réalisation d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus), une première étape cruciale dans un projet de rénovation a été lancée lors d'une première séance publique qui s'est déroulée à la Salle communale le 25 février 2025, laquelle a réuni près de 45 participants. Si des personnes sont intéressées à s'inscrire à cet accompagnement, elles peuvent encore le faire jusqu'au 25 mars 2025 au moyen du formulaire disponible sur le site Internet de la Commune ou auprès de l'Office du développement durable. Pour rappel, l'idée est de faire un CECB® Plus, soit l'analyse d'un appartement ou d'une maison, et de bénéficier ensuite d'un entretien conseil offert d'une heure et demie offert par la Ville en prenant rendez-vous, et à l'issue de ce rendez-vous conseil, ce sont les propriétaires qui prennent finalement la décision d'engager des travaux ou non, dont une bonne partie est soutenue par la ville de Gland.

- **Frelons asiatiques**

La Municipalité a récemment dévoilé son plan d'action pour lutter contre les frelons asiatiques et un flyer a été distribué en tout-ménage. La Commission du développement durable, qui s'est réunie en février 2025, a ainsi validé un don de CHF 8'000.- qui a été remis à la Société d'apiculture de Nyon, laquelle est active dans la lutte contre ces invasifs.

D'autre part, une formation destinée aux collaborateurs de 13 communes de la région a été organisée à l'initiative de la Municipalité, en collaboration avec Région de Nyon et la Société d'apiculture de Nyon.

Cette formation a eu lieu ce jour à Montoly et a réuni des collaborateurs communaux, lesquels pourront désormais intervenir lorsqu'il leur sera signalé des nids de frelons asiatiques, de manière à pouvoir intervenir auprès des privés et à pouvoir réagir d'une manière coordonnée. Actuellement, des nids plutôt petits, soit des nids primaires, sont en train de se former, donc si des personnes qui ont des avant-toits ou une grange constatent des frelons asiatiques ou pensent qu'il s'agit de frelons asiatiques, il est vraiment primordial de les signaler sur le site Internet *frelonasiatique.ch*, parce que ces nids grandissent énormément, il y en a même qui font jusqu'à presque un mètre de hauteur, et il est vraiment très important de les signaler.

De plus et pour rappel, la Municipalité a décidé d'étendre sa subvention pour la biodiversité et de subventionner l'intégralité des coûts de la destruction de nids de frelons asiatiques, plafonnés à CHF 700.-. En effet, en plus des CHF 350.- ou CHF 400.- que cette destruction pourrait coûter, selon l'emplacement des nids, il faut faire intervenir une échelle ou une nacelle. Toutes les informations nécessaires, notamment pour comparer le frelon européen du frelon asiatique, se trouvent sur le site Internet de la Commune. Lors de l'assemblée des syndicats qui a eu lieu ce matin, un intervenant est venu parler de cette problématique. En effet, la population des frelons asiatiques a plus que quadruplé ces 2 dernières années et c'est vraiment un gros problème pour la biodiversité.

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} janvier 2025 : M. Donovan Weder, assistant de sécurité publique (ASP), au Service de la population (SPOP);
 - dès le 6 janvier 2025 : M. Alessio Riccio, stagiaire aide-comptable, au Service des finances;
 - dès le 1^{er} février 2025 : M. Emile Barut, travailleur social de proximité, au Service de la jeunesse.
- Transferts :
 - dès le 10 février 2025 : M. Sébastien Hajdinjak, collaborateur à la sécurité publique en charge de la Police du commerce, au SPOP;
 - au 1^{er} mars 2025 : Mme Claudia Cela, collaboratrice administrative, au SPOP.
- Départs :
 - au 31 mars 2025 : Mme Auriane Page, chargée de communication, au Secrétariat municipal;
 - au 31 mars 2025 : M. Kilian Haffner, collaborateur aux espaces verts, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
 - au 31 mars 2025 : M. Philippe Bovet, Secrétaire municipal, au Secrétariat municipal;
 - au 31 mars 2025 : M. Paul Celeschi, collaborateur voirie, au SIE, qui prend sa retraite anticipée après 21 ans de service et d'engagement au sein de la Commune;
 - au 30 avril 2025 : M. Arnaud de Mestral, horticultrice-paysagiste, au SIE.

La Municipalité souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants et remercie les personnes quittant l'Administration pour leur travail et leur implication dans la Commune au service de la population.

S'agissant du recrutement du Secrétaire municipal, la Commune de Gland a mandaté le cabinet de recrutement Move UP SA basé à Gland pour la recherche de son ou sa futur-e Secrétaire municipal-e.

L'annonce est publiée depuis lundi 10 mars 2025 et la Municipalité espère idéalement pouvoir finaliser le processus en mai, pour un début de prise de fonction en septembre prochain. Un comité de sélection a été nommé, lequel est composé de 4 Municipaux et d'elle-même, accompagnés par la Secrétaire municipale adjointe et la Cheffe de l'Office des ressources humaines. Ce comité procédera à la sélection des candidats et participera aux entretiens aux côtés des consultants de la société Move UP SA.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 12/2021 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux	
Crédit d'investissement accordé	CHF 670'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 465'935.75
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 19'125.00
Investissement net	CHF 446'810.75, soit 69.54 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 223'189.25
Solde à amortir au 31 décembre 2024	CHF 335'107.25

La raison pour laquelle il a si peu été dépensé d'argent pour ce préavis est qu'il y a eu beaucoup moins de travaux de retouches, de peinture et de plâtre suite à la fixation des tableaux numériques. Il a en outre été économisé sur les honoraires des marchés publics et sur la formation des enseignants dans la mesure où il n'a rien été dépensé puisque les achats ont été effectués par la centrale d'achats du Canton, et que, une fois n'est pas coutume, la formation des enseignants a été prise en charge par le Canton, qu'il remercie.

- Comme les Conseillers ont pu le lire dans le préavis municipal n° 75 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la LPPPL présenté ce soir en première lecture, il annonce officiellement que la Commune a préempté la parcelle n° 554 qui se trouve à la Rue du Midi 1-3, pour un montant de CHF 8 Mios. Le transfert de cet acte d'achat et de vente a eu lieu le 28 février 2025 auprès de Me Didier Buffat, notaire à Nyon.
- Pour payer ces CHF 8 Mios, il a évidemment fallu faire des emprunts, et 4 nouveaux emprunts ont été contractés, à savoir :
 - Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGe), au taux de 1,16 %, pour 8 ans, avec échéance au 17 février 2033.
 - Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de la Banque cantonale vaudoise (BCV), au taux de 1,27 %, pour 8 ans, avec échéance au 6 janvier 2033.
 - Un emprunt de 2,5 Mios auprès de la BCV, aux taux de 1,32 %, pour 10 ans, avec échéance au 6 janvier 2035.
 - Un emprunt de 3,5 Mios auprès de la BCV, au taux de 1,28 %, pour 10 ans, avec échéance au 26 février 2035.

Ces divers emprunts ont été contractés car, dans le cadre de la préemption, l'acheteur évincé avait, peut-être par erreur, déjà bloqué des taux et des crédits, ce qui était imprudent de sa part dans la mesure où le droit de préemption de la Commune pouvait encore s'exercer. Il a donc eu une pénalité assez importante de plus de CHF 420'000.- auprès de la BCV. Plutôt que de faire recours auprès du Tribunal cantonal et au vu de la nouvelle jurisprudence en la matière, la Municipalité a préféré éviter de savoir si ces CHF 420'000.- étaient une indemnité à la charge de la Commune, même si elle était plutôt d'avis que ce n'était pas le cas. Mais toujours est-il que ne serait-ce que pour une question de temps et de frais de procédure, la Municipalité a réussi à trouver un accord avec la BCV pour reprendre les emprunts à un taux d'intérêt de 10 points de base en-dessous de ceux qui avaient été faits pour l'acheteur évincé, raison pour laquelle il y a ces 2 prêts de CHF 2 et CHF 2,5 Mios, qui représentent les CHF 4,5 Mios que l'acheteur évincé avait contractés. Ce dernier avait des fonds propres pour les CHF 3,5 Mios restants, et comme la Commune ne met pas de fonds propres, cela explique le 3^{ème} prêt auprès de la BCV.

L'emprunt auprès de la BCGe n'a rien à voir avec cela et sert juste à financer les autres investissements de ce début d'année.

Sports

- La patinoire mobile a fermé ses portes le 2 mars dernier. Un gala de patinage artistique et une soirée disco ont eu lieu le 28 février 2025, avec plus de 150 participants. Contre toute attente et pour la deuxième fois consécutive, la patinoire se retrouvera encore une fois à Grand-Champ l'année prochaine. Cela reste possible par rapport au planning des travaux et à l'adaptation par rapport aux extérieurs. Des discussions acharnées ont toujours lieu avec le Canton, lesquelles pourraient être évitées avec l'installation d'une nouvelle patinoire aux Perrerets, peut-être plus solide, laquelle serait également en lien avec le rugby et le basket couvert, notamment le terrain city qui sera présenté dans le cadre d'un préavis sur les installations sportives des Perrerets.

Économie

- Samedi et dimanche prochains, soit les 15 et 16 mars 2025, aura lieu la Foire régionale de La Côte, organisée par l'association Ensemble sur La Côte, à Montoly. La Municipalité et la ville de Gland, via le Service de l'économie, soutient ce projet, où 54 stands seront présents. La Municipalité est très heureuse de voir que ce pan d'une économie dite traditionnelle reprend et a justement aussi souhaité soutenir ce volet de l'économie, avec des personnes qui retournent quand-même rencontrer les commerçants et exposants, discuter avec eux et voir sur place. La Municipalité en a profité pour faire d'une pierre 2 coups, ou plutôt 3 coups, en proposant, dans le cadre de la visibilité, aux commerçants du Vieux-Bourg de tenir un stand lors de cette Foire, aux frais de la Commune, afin de leur permettre une visibilité qu'ils peuvent avoir un peu perdue à cause des travaux. Et il a été proposé la même chose aux différents lauréats des prix Nouvelle Économie et de l'Incubateur Nouvelle Économie, de manière à continuer de les soutenir. Il invite la population à venir nombreuse ce week-end, étant précisé que Mme la Syndique Christine Girod coupera le ruban samedi à 10h00.

- La première édition de la Soirée des entreprises, créée cette année, aura lieu le 8 avril 2025, dès 17h30, à la Salle des Colonnes de Grand-Champ, et toutes les entreprises de la Ville y ont été invitées. L'idée est de faciliter les échanges entre les acteurs économiques et l'Administration communale, de faire connaissance, de montrer ce qui est possible, qui sont les bonnes personnes à contacter selon les besoins, et évidemment aussi de créer des contacts et de réseauter. Par la suite, cet événement sera pérenne mais bien entendu que seules les nouvelles entreprises glandoises y seront invitées.

- L'appel à candidature pour le Revenu de transition écologique (RTE) est ouvert jusqu'au 31 mars 2025.

- Le 13 février dernier a eu lieu la soirée de remise des prix aux lauréats du Budget participatif, avec beaucoup de monde présent, dont passablement de Conseillers communaux. Le grand gagnant est la couverture d'un terrain de basket. La Municipalité a proposé aux initiateurs de ce projet – qui ont accepté – que cela soit intégré dans le futur préavis concernant les installations sportives des Perrerets, d'une part parce que cette couverture coûte beaucoup plus cher que les CHF 100'000.- du budget participatif et qu'ils devaient donc encore aller chercher passablement d'argent, et d'autre part parce la Municipalité souhaite couvrir 2 terrains de basket et non pas un seul, ce qui permettra de faire d'autres sports sous cette couverture et d'accueillir également d'autres sortes d'événements, des expositions, etc. En outre, cela permettait à la Municipalité de ne pas dépenser l'entier du budget participatif pour un seul projet et de répartir les CHF 100'000.- sur les projets arrivés à la 2^{ème} et à la 3^{ème} place, qui étaient respectivement la librairie « L'ivresque », soit des cafés-ateliers créatifs et espaces cosy qui devraient se créer prochainement, à hauteur d'environ CHF 35'000.-, et le Lake House, soit un abri pour les baigneurs essentiellement par temps froid, en hiver, de manière à ce qu'ils n'aient pas à remonter jusqu'aux vestiaires par temps frais, à hauteur d'environ CHF 32'000.-.

979 habitants ont voté, ce qui est quand-même un gros succès, en comparaison à la participation qu'il y a en général lors des événements qui sont organisés ou lorsqu'il est demandé de la participation. Franchement, la Municipalité est surprise en bien, c'est un énorme succès d'avoir autant de monde qui a voté, et elle s'en réjouit. Il est clair qu'il y aura certainement une nouvelle session du Budget participatif, avec un nouveau préavis, vu le succès avec 10 projets différents qui étaient présentés, lesquels étaient tous vraiment de très bonne qualité. Il reste un montant pour les « Divers et imprévus », étant précisé que le solde restant ne permettait pas de couvrir le projet arrivé à la 4^{ème} place.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le vendredi 11 avril prochain aura lieu la 5^{ème} édition de « La Nuit est belle ! », organisée par la Région de Nyon et le Grand Genève, sur le thème « La culture de la nuit ». Ce thème est volontairement large afin de permettre à tous les organismes de s'approprier la thématique et de proposer des animations.

Pour cette 5^{ème} édition, la Municipalité a validé le non-allumage de l'éclairage public dans la nuit du 11 au 12 avril 2025. Le SPOP organise, à l'attention de la population, une soirée disco sur le thème fluo, ouverte à toutes les tranches d'âge, laquelle se déroulera dans la Salle communale et dans les extérieurs avoisinant, parce que c'est « La nuit est belle ! » et qu'il faut aussi profiter de la nuit réelle, même si la salle sera plongée dans une certaine obscurité et que les éléments fluos ressortiront.

- Les Conseillers ont reçu sur leurs tables un petit document concernant les navettes Crystal, lequel résume la situation de cette expérience qui s'est déroulée pendant 6 semaines en automne 2024. La Municipalité a été assez surprise de l'enjouement qu'il y a eu autour de cet événement. Le nombre d'utilisateurs était élevé et les échos reçus démontrent un intérêt véritable pour cette nouvelle mobilité. Cependant, il est vrai que cela a réveillé aussi beaucoup d'espoir et d'attentes, et aujourd'hui il est obligé de signaler que l'expérience de ces navettes était juste le tout début de son homologation. Cela signifie que ce véhicule ne sera pas prêt avant quelques mois, voire années, pour autant qu'il y ait un intérêt à choisir ce véhicule. Le fait de vouloir revisiter les transports publics de Gland nécessite de pouvoir travailler assez en amont afin de transmettre aux organismes fédéraux les changements de ligne ou d'horaire nécessaires pour pouvoir couvrir cette volonté de modification, et cela n'est pas près d'arriver aujourd'hui. Il n'y aura donc pas de modification au 1^{er} janvier 2026. La Municipalité espérait y arriver, mais elle communiquera en temps voulu les modifications qu'elle espère pouvoir réaliser.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Visions du Réel

Cette année, Visions du Réel prendra ses quartiers à Grand-Champ du 5 au 9 avril 2025. La soirée d'inauguration aura lieu le samedi 5 avril 2025, avec la projection du très beau documentaire en première mondiale « Puisque je suis née », de la section Grand-Angle. Ce documentaire est réalisé par M. Jawad Rhalib et se passe en Belgique et au Maroc.

La partie officielle aura lieu dès 18h30 et, comme chaque année, la Municipalité est ravie d'y convier les Conseillers. Une invitation leur sera adressée tout prochainement.

Photo Club Gland

Dès demain 14 mars 2025, l'exposition du Photo Club Gland présentera sa nouvelle exposition à la Salle des Colonnes de Grand-Champ. Elle invite vivement la population à y aller, c'est à chaque fois une exposition qui est magnifique, très intéressante, très riche. Cette année, cette exposition s'intitule « Monochrome » et aura lieu jusqu'au 23 mars 2025.

Equitim et PPE sur DDP

Suite au préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable, la Fondation Equitim a maintenant démarré la mise en vente des appartements en PPE sur DDP. La régie Naef s'occupe de la promotion et les personnes intéressées ont la possibilité de s'inscrire auprès de cette régie en remplissant un document afin de répondre aux critères mis en place. Une commission se réunira prochainement et se prononcera pour attribuer les appartements, qui sont au prix bien en-dessous du marché tout simplement parce que le terrain reste propriété de la Commune, et ce terrain sera loué pendant toute la période d'occupation des appartements. Par la suite, ce sera au tour des appartements à loyer accessible d'être mis en location, et elle tiendra les Conseillers informés dès que cela se mettra en place.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Les Centres aérés de printemps se dérouleront du mardi 22 au vendredi 25 avril 2025, lesquels accueilleront 2 groupes de 20 enfants de la 1P à la 8P, répartis entre les sites de la Maison de l'enfance des Perrerets et de Mauverney. Sur chaque site, un responsable et 2 moniteurs accueilleront les enfants. Les inscriptions sont ouvertes depuis le retour des vacances de février et il reste encore quelques places à Mauverney. La thématique pour ce printemps est « La lumière dans ma ville », et il sera travaillé avec le groupe des espaces verts en faisant le lien avec le projet des Festivités Ombre et Lumière à Gland (FOLG). Les enfants prendront conscience du projet qui s'est déroulé en hiver dernier avec la décoration florale phosphorescente. Les créations florales seront ensuite placées au bâtiment communal pour en faire profiter la population.
- Le samedi 10 mai 2025 aura lieu la 2^{ème} édition du Festival des tout-petits, aux Perrerets, de 10h00 à 17h00. Cette manifestation propose un programme spécifique pour les enfants de 0 à 6 ans, par exemple des activités ludiques à travers de la musique, du mouvement, de la lecture et du jeu. Plusieurs stands seront tenus par les partenaires de la petite enfance et permettront aux parents de découvrir toutes les offres qui existent autour de l'enfance, de trouver des informations et des conseils utiles. Le programme peut être consulté sur le site Internet de la Commune.
- Elle a le plaisir de faire part de la nomination de Mme Patricia Aviolat au poste de directrice de l'Établissement primaire de Gland, à la suite de la démission de Mme Bettina Thuillard. La Municipalité souhaite beaucoup de succès à Mme Patricia Aviolat à ce poste, qu'elle occupe déjà depuis quelques temps *ad interim*, et se réjouit de poursuivre leur bonne collaboration.
- Le Service de la jeunesse, en collaboration avec la direction de l'Établissement secondaire de Gland, vient de mettre en place un nouveau dispositif des travaux d'intérêt général. Ces travaux sont pensés pour des élèves qui ont des heures de retenue répétitives, et au lieu de les passer les mercredis après-midi en classe, le jeune effectue des travaux pour la ville de Gland. L'élève est accompagné par un enseignant et est en général suivi par un ASP ou un employé des espaces verts selon la mission, par exemple installer le marché à la gare. Cela crée des liens et permet au jeune de vivre une expérience positive et valorisante.
- Le Conseil d'établissement, les établissements scolaires et l'Association des parents d'élèves proposent une conférence sur la thématique « violence et harcèlement entre élèves ». Cette conférence aura lieu le jeudi 27 mars 2025, à 19h00, à la Salle communale, et sera tenue par Mme Jennifer Dayer, chargée du projet harcèlement-intimidation et violence entre élèves à l'Unité de prévention santé cantonale. Cette conférence sera très intéressante et elle encourage la population à y venir nombreuse.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

- Les travaux prévus pour les mois de mars et avril 2025 sont les suivants :
 - La pose des enrobés sur le tronçon Rue du Jura « sud » est planifiée pour le 20 mars 2025.
 - Dès le 24 mars 2025, des travaux préparatoires sur le réseau d'eau potable débiteront sur le tronçon « nord » de la Rue du Jura. La circulation sera maintenue et ces travaux dureront 3 semaines.
 - Au Chemin du Molard, du carrefour avec le Chemin de la Perroude en direction du carrefour avec le Chemin du Borgeaud, la pose des enrobés est planifiée pour le 20 mars prochain.

- Du côté du Chemin de la Pique, et plus précisément de la Grand'Rue vers le carrefour avec le Chemin de la Louve, les travaux d'aménagement de surface reprendront dès le 24 mars 2025 pendant environ un mois.
- A la Rue du Borgeaud « est », la fin des travaux dans le carrefour Borgeaud/Pique est estimée au 28 mars 2025. Une fois ce carrefour terminé, les travaux se poursuivront en direction du carrefour avec la Rue du Nord.
- Dès le 31 mars 2025, une intervention conséquente débutera dans le carrefour Borgeaud/Jura pendant près d'un mois, avec un impact significatif sur le plan de déviation dans ce secteur.
- Quant aux travaux sur les parcelles privées communales n° 314, 369 et 370 :
 - Devant le bâtiment communal, les travaux se poursuivent, et ceci jusqu'en avril 2025.
 - Sur la parcelle du Temple et de la Pépinière, les travaux ont également débuté. Quelques arbres, qui étaient mal en point, ont dû être abattus, lesquels seront évidemment remplacés, comme indiqué dans l'annexe du préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg, que le Conseil communal avait validé.

Déchèterie

La campagne nationale de sensibilisation aux risques d'incendie, relayée par Swiss Recycle, a été déployée. En effet, dans de nombreuses déchèteries suisses, il a été constaté que l'élimination de batteries ou autres déchets électroniques ne se faisait pas toujours correctement. Ce mauvais tri engendre une augmentation de la fréquence des incendies dans les centres de recyclage, dont notamment la commune d'Etoy qui en a fait les frais il y a quelque temps. Dans le cadre de cette campagne, des affiches ont été posées, une brève a été publiée dans le journal « Gland Cité », et une actualité a été réalisée sur le site Internet de la Commune. La Municipalité a également pu compter sur la présence d'ambassadeurs du tris de COSEDEC à fin février et début mars 2025 pour informer sur place et prévenir environ 250 habitants de la Commune.

Projet de passerelle sur la Promenthouse, à savoir la liaison de mobilité douce entre Prangins et Gland

La Municipalité a pris acte, avec regret, du retrait définitif de la Municipalité de Prangins de ce projet. Cette décision de la commune voisine signifie l'abandon de la mesure de liaison mobilité douce inscrite au projet d'agglomération de 3^{ème} génération en 2016. La Municipalité de Gland s'est toujours engagée en faveur de ce projet, qui est d'ailleurs une mesure du Plan Directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) dont la Municipalité parlera tout prochainement. Toutefois, la Municipalité tient à rassurer les Conseillers que les communes de Prangins et de Gland restent déterminées à travailler sur un projet de franchissement pour les cycles et les piétons, éventuellement du côté du Pont Farbel. Pour l'instant, la Municipalité se réjouit de pouvoir se concentrer sur le projet de requalification de la RC1 entre Prangins et Gland, dont les travaux devraient démarrer en 2027.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Les travaux de surélévation du collège de Grand-Champ avancent à un bon rythme, de manière totalement conforme à la planification malgré un petit souci rencontré, puisque l'électricien a fait faillite, il a donc fallu trouver une autre entreprise pour l'électricité, mais cela n'a pas retardé les travaux. La planification prévue pour la mise à disposition de ce nouvel étage pour la rentrée scolaire est toujours d'actualité et devrait être tenue sans difficulté.
- Toujours s'agissant de Grand-Champ, le Conseil communal avait voté une partie qui concernait la végétalisation du site, et notamment les crédits d'étude de cette végétalisation. Suite à un concours sur invitation, le bureau paysagiste Approche a été sélectionné par un jury composé notamment de Mme la Municipale Jeannette Weber et de lui-même.

Une phase de participation, notamment avec les élèves mais plus largement aussi avec la population, est en préparation, et il est également imaginé de demander aux classes qui seraient intéressées de donner un coup de main pour la plantation pendant les travaux. De toute façon un préavis sera présenté pour le crédit de réalisation de cette végétalisation.

- S'agissant du Règlement de protection du patrimoine arboré, qui s'appelait auparavant Règlement sur la protection des arbres, la Municipalité continue à y travailler. Cela est assez complexe et assez flou comme il s'agit d'une nouvelle loi et qu'il y a peu de jurisprudence en la matière, et la Municipalité travaille avec d'autres communes pour faire le plus juste possible et avoir un règlement qui réponde aux besoins et au contexte légal.

Dans le cadre de ce Règlement, la Municipalité a également commencé le recensement de tous les arbres remarquables de la Commune, lesquels devront être répertoriés dans le fichier cantonal d'ici 2027. Le Conseil communal avait d'ailleurs voté, dans le cadre des crédits complémentaires, un montant destiné à ce sujet.

- Le Plan d'affectation communal (PACom) sera normalement présenté en Municipalité au début du mois d'avril 2025. Il s'agit d'un gros puzzle, certains membres de la Municipalité ont déjà vu des bouts du puzzle, et il sera essayé de l'assembler pour voir s'il satisfait l'ensemble de la Municipalité. L'idée ensuite serait de pouvoir rapidement présenter le document à la Commission d'aménagement du territoire en mai ou en juin 2025, d'ici la fin de l'année scolaire, afin de discuter de la façon de le présenter au Conseil communal et à la population, et de la manière d'y intégrer certains éléments.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- La présidente passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare que la séance du CI de Région de Nyon a eu lieu le 5 mars 2025 à Gland, à Montoly.

4 différents préavis étaient en discussion.

- Préavis n° 47-2025: Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Il a été décidé de reconduire ce dispositif sous sa forme actuelle. Le vote a été largement en faveur de cette reconduction, avec 117 voix pour, 4 contre et 5 abstentions. Le DISREN reste cependant optionnel pour les communes membres, ce qui a suscité des discussions. En effet, certaines communes, telles que Vich, Crans, Bursinel et Longirod, n'ont pas adhéré au dispositif, ce qui crée un sentiment d'inégalité parmi les membres. Une révision des statuts de l'Association pour rendre le DISREN obligatoire a également été proposée pendant cette séance, mais elle n'a pas été retenue en raison des incertitudes liées à la révision en cours de la Loi sur les communes, qui pourrait significativement modifier le mode de fonctionnement même de l'Association.

- Préavis n° 48-2025 : Demande de crédit de CHF 221'511.- TTC pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 Nyon-Gingins pour l'année d'horaire 2025

La ligne de bus 815 Nyon-Gingins a vu une amélioration de son offre en 2024 avec des bus toutes les demi-heures en journée et toutes les quinze minutes aux heures de pointe entre Nyon et Signy. Conséquemment, la ligne a connu une augmentation de 34 % de sa fréquentation en 2024.

Ce projet entre dans le cadre de l'acceptation, en 2023, d'un fonds régional pour la mobilité collective et innovante, lequel dispose d'un budget total de CHF 9,3 Mios. L'objectif est d'intégrer le financement de ces courses dans le système du Trafic Régional de Voyageurs (TRV) de l'Office fédéral des transports, après une période expérimentale de 2 ans. Ce préavis ne couvrant qu'une année d'exploitation, un second préavis similaire sera présenté pour 2026.

Lors des discussions, la Commission mobilité a exprimé des inquiétudes quant à l'utilisation des fonds et a invité à poursuivre les discussions avec les principaux partenaires bénéficiaires, comme l'École Moser. Il a cependant été souligné l'importance de ce projet, qui répond aux besoins de la population et soutient la transition écologique.

- **Préavis n° 49-2025 Financement de la carte Explore par le Fonds régional d'aide au tourisme (2025-2027)**

La carte Explore, lancée le 1^{er} juin 2023, offre des avantages aux touristes séjournant au moins une nuit dans un hébergement de la région de Nyon, tels que la gratuité des transports publics et des réductions sur des activités de loisirs. Le financement initial pour 2023-2024 a permis de tester et d'implémenter la carte, avec des résultats positifs en termes de nuitées et de cartes émises.

Le CoDir souligne l'importance de la carte Explore pour encourager l'utilisation des transports publics, prolonger les séjours et renforcer l'attractivité touristique de la région. La Commission technique chargée du rapport espère, malgré un taux de réussite initial un peu décevant, qu'un taux de 30 % des nuitées soit atteint à l'avenir. Pour rappel, 235'839 nuitées ont été enregistrées dans la région en 2023. Par ailleurs, il a été recommandé qu'une collaboration accrue soit implémentée avec les acteurs économiques locaux et les Offices de Tourisme, ainsi que la simplification du processus d'obtention de la carte.

Un amendement de la Commission des finances était proposé à l'assemblée. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de séjour à CHF 4.50 au lieu de CHF 3.00, Nyon Région Tourisme (NRT) recevant environ CHF 490'000.- selon budget 2025, soit une significative augmentation par rapport aux années précédentes qui étaient d'environ CHF 350'000.-, la COFIN a estimé que NRT avait ainsi les moyens de financer cette activité, qui rentre dans son cahier des charges et proposait de supprimer les CHF 20'000.- par an sur 3 ans, soit CHF 60'000.-, octroyés à NRT. À une très large majorité, le CI a refusé cet amendement et a accepté le crédit proposé de CHF 120'000.- pour les frais de gestion, d'hébergement et de maintenance de la carte pour les années 2025, 2026 et 2027, ainsi que la prise en charge des frais variables liés aux coûts de transport. Le financement sera assuré par les recettes de la taxe de séjour, avec une amélioration attendue des ressources du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) grâce au nouveau Règlement de la taxe de séjour et des résidences secondaires.

- **Préavis n° 50-2025: Approbation du projet d'agglomération de 5^{ème} génération du Grand Genève**

Les projets d'agglomération précédents (PA1 à PA4) ont permis des développements importants en matière de mobilité et d'infrastructures grâce à des cofinancements de la Confédération suisse. Cependant, la majorité des projets ont pris du retard, avec 80 % des mesures encore au stade d'études préliminaires.

Le projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) propose des mesures axées sur le développement de la mobilité douce, la requalification de la Route Suisse et le réaménagement des interfaces de certaines gares. Ces mesures visent à répondre aux besoins de la population en matière de mobilité durable et à atteindre les objectifs de la stratégie cantonale vélo 2035.

La Commission technique en charge du rapport souligne que les mesures du PA5, bien que pertinentes, ne suffiront pas à elles seules à résoudre les défis environnementaux et de mobilité. Elle recommande une accélération de la réalisation des mesures et des investissements massifs en infrastructures pour atteindre les objectifs ambitieux de neutralité carbone d'ici 2050.

Malgré ces retards, le CI a décidé à une quasi-unanimité d'accepter ce préavis et d'approuver la liste des mesures vaudoises candidates à un cofinancement fédéral, ainsi que la participation de la Région de Nyon au projet d'agglomération de 5^{ème} génération du Grand Genève.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal n° 74 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland

- La séance est fixée au jeudi 20 mars 2025, à 19h30, à la Salle de l'Horloge du bâtiment communal, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Simo Mers, UDC

Membres : M. Stéphane Rosset, GDG – M. Elvis Memic, GDG – Mme Akuvi Klenam Honkou, PS-Les Vert-e-s – M. Michel Girardet, PLR.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : aimerait que la Commission technique clarifie le point suivant. Qui prend en charge les coûts de maintenance ou de consommation d'électricité ? Dans quelle mesure le Tennis Club de Gland est-il impliqué, est-ce que ce tout sera à la charge la Commune ? Comme la Commission des finances ne rapportera pas sur ce préavis, elle pense qu'il serait bien que la Commission technique se penche sur ce point-là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 75 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- La séance est fixée au jeudi 20 mars 2025, à 18h30, à la Salle de l'Horloge du bâtiment communal, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Tommaso Solimine, PLR

Membres : Mme Nathalie Lamarque, GDG – M. Dimitri Grandjean, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la Commission des finances (COFIN), intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culturel au sein de la commune de Gland »

- M. Théophile Mounier, premier membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter de prendre cette motion en considération.
- La présidente rappelle que la décision qui sera prise ce soir portera exclusivement sur la prise en considération et le renvoi ou non de cette motion à la Municipalité pour traitement.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la Commission des finances (COFIN), et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, la présidente cède sa place à M. Samuel Freuler, 1^{er} vice-président.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ahimara Buffat intitulé « Pour une amélioration de la sécurité en ville de Gland » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 27 mars 2025, à 19h00, à la salle n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegnny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Fabienne Bill, GDG – M. Daniel Calabrese, GDG – Mme Patricia Storti, PLR – M. Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Ahimara Buffat : tient à remercier la Municipalité ainsi que les Services concernés, pour le travail effectué. Elle avoue avoir été surprise en bien à la lecture de cette réponse et se réjouit d'ores et déjà du possible préavis qui sera présenté au mois de mai 2025, selon la réponse qui a été fournie.
- M. José Caiano : souhaite juste apporter quelques précisions. Il remercie la Municipalité pour le préavis, il se réjouit d'en voir le contenu, mais il aimerait toutefois soulever quelques points. Concernant la comparaison au niveau des communes, il ne trouve pas spécialement judicieux de comparer la ville de Gland aux communes qui ont été nommées, comme la ville de Payerne. Il relève que les statistiques montrent une hausse préoccupante des infractions dans la commune de Gland.

Par exemple, les atteintes contre le patrimoine sont passées de 424 en 2018 à 629 en 2023, soit une augmentation de près de 50 %. Les vols de véhicules ont bondi de 175 à 251 sur la même période. Les dommages à la propriété en lien avec des vols ont plus que doublé, passant de 79 à 142 cas. Il est un peu surpris que la Municipalité propose l'affectation de 3 gendarmes îlotiers pour renforcer la sécurité, la Commune payant déjà un mandat à la Gendarmerie, et là il est juste ajouté un mandat pour une présence de jour – c'est en tout cas comme cela qu'il l'a interprété. Mais les atteintes au patrimoine ont souvent lieu de nuit et le week-end, et il aimerait donc avoir un peu plus de précisions à ce sujet. Il est aussi étonné de voir que la Municipalité envisage une augmentation de l'effectif de la sécurité publique. Il ne voit pas où est l'intérêt d'une augmentation, ce serait bien déjà d'avoir un effectif au complet, mais surtout que les ASP aient des prérogatives qui puissent justement combler un peu les manques de présence. Il pense que c'est sur ce point qu'il faut plus travailler. Hormis l'introduction des gendarmes îlotiers, aucune action immédiate, telle que l'installation de caméras de surveillance, n'est envisagée. Cette absence de mesure tangible alimente toujours le sentiment d'insécurité.

En conclusion, malgré une reconnaissance formelle des problèmes dans la réponse de la Municipalité, il constate un manque concret d'ambition pour répondre efficacement à la hausse de la criminalité dans la Ville, et il espère que le préavis qui sera présenté pourra combler cela.

- Mme Ahimara Buffat : répond à M. José Caiano comme suit. Elle estime que le travail a d'ores et déjà été fait par la Municipalité en se rendant compte qu'il y a un problème. Nous revenons de loin. Pendant des années, rien n'a été fait, aucune décision au niveau sécuritaire n'a été prise. Aujourd'hui la Municipalité prend acte qu'un problème existe. M. José Caiano a raison, il y a effectivement une augmentation des incivilités et des problèmes rencontrés, mais ce sont des problèmes sociétaux. On ne peut pas tout résoudre en une fois. Il n'empêche qu'il est louable que les choses aient été prises en main et elle se réjouit effectivement qu'un préavis soit proposé afin que les Conseillers puissent en débattre et peut-être l'amender, si cela semble nécessaire. Mais pour l'instant, elle pense qu'il est juste normal de se dire que la réponse a été factuelle et que les points importants ont été abordés. Le travail des Services a été fait et elle pense qu'il faut les en remercier.
- M. Sébastien Bertherin : tient également à relever la qualité de la réponse de la Municipalité en lien avec ce postulat. Il demande à M. José Caiano d'où viennent ses informations selon lesquelles les problématiques de vols et de cambriolages n'ont lieu que la nuit et le week-end. Il serait intéressé de savoir d'où il tient cela. Il souhaite également demander à la Municipalité s'il serait possible de mettre en avant les TSP, et peut-être avoir un lien ces derniers et la police pour avoir autant un côté répression avec des îlotiers et un lien social avec les TSP, qui vont au contact des jeunes, comme cela se fait dans beaucoup de villes.
- M. Pierre-Alain Bringolf : fait un peu la synthèse entre ce qu'a dit M. José Caiano et M. Sébastien Bertherin, et c'est une question pour la Commission technique dans le sens où il lui semble effectivement intéressant de savoir s'il existe des statistiques au niveau des horaires des différents délits et incivilités commis afin de savoir si ceux-ci ont plutôt lieu pendant la nuit, le week-end, ou pendant la journée. Il pense que la Gendarmerie tient ce genre de statistiques, lesquelles permettraient également de mieux organiser la possible organisation du travail des futurs îlotiers, pour autant que le Conseil communal accepte cette solution lors du prochain préavis qui sera présenté.
- M. José Caiano : rappelle encore une fois qu'il remercie la Municipalité pour sa réponse. Au niveau des statistiques, il pense qu'il suffit de constater que les 15 cambriolages survenus aux mois de septembre et octobre de l'année passée ont eu lieu en pleine nuit. Il peut aussi sortir toutes les alarmes qu'il a eues dans son commerce si cela peut aider à vérifier ce point. Il appelle la Municipalité à vraiment faire un travail de fond. La ville de Gland est en pleine extension, il ne faudra pas que la même problématique se répète dans 3 mois ou dans 6 mois. S'il croit les statistiques présentées représentent la réalité de la Ville, c'est parce qu'elles sont mentionnées dans la réponse de la Municipalité.

Mais de nombreuses autres statistiques sont oubliées, notamment au niveau du trafic. La sécurité n'est pas seulement dans les vols, elle est aussi sur la route. On a tendance à oublier que la sécurité passe aussi par les vélos, les trottinettes, et plein d'autres choses. Après avoir travaillé plus de 20 ans dans la sécurité privée et la sécurité des états, il pense être en mesure aujourd'hui de parler un peu de sécurité, tout comme certains Conseillers. La ville de Gland est en pleine extension, et il ne faudrait pas loucher une coche. Un travail vraiment de fond doit être fait, et il remercie la Municipalité.

- M. Gérald Creteigny : souhaite s'exprimer sur ce qui a été dit concernant la question des TSP. Tout d'abord, et bien heureusement, ces derniers existent à Gland, travaillent de manière tout à fait correcte et sont l'un des points importants de la sécurité. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une sécurité répressive, c'est totalement différent, mais plutôt d'une sécurité éducative et relationnelle, qui permet de faire voir aux personnes dont ils s'occupent une autre vision du comportement à adopter en ville de Gland. Comme mentionné dans la réponse de la Municipalité à ce postulat, l'objectif est clairement d'avoir une réelle coopération ou collaboration entre les différents acteurs de la sécurité à Gland. Il ne s'agit pas de n'avoir que la Gendarmerie, mais bien la Gendarmerie, les ASP et les TSP, lesquels font intégralement partie de ce groupe qui est en mesure d'arranger les choses. Des moyens sont donc déjà là, et il a un peu de peine à entendre que rien n'a été fait à Gland, car des améliorations ont été apportées. En regardant les statistiques sur la criminalité, il est constaté une réelle augmentation, spécialement depuis 2022. Auparavant, les niveaux étaient moyens. Mais que les Conseiller se rassurent, la Municipalité va faire tout son possible pour que cela fonctionne.
- M. Jérôme Frachebourg : constate que tous les chiffres sont axés sur la criminalité des infractions contre le patrimoine. Il pense que la Commission technique pourrait aussi se renseigner sur la criminalité contre les personnes, voire la criminalité numérique. Des statistiques existent aussi et il pense également qu'il serait intéressant de voir aussi le niveau de la ville de Gland au niveau de la criminalité contre les personnes par exemple.
- Mme Jeannette Weber : aimerait juste apporter un complément s'agissant des TSP. Ces derniers sont vraiment des personnes qui travaillent depuis de nombreuses années, qui sont là dans les rues, et qui réalisent des ateliers et des projets avec les jeunes. Il est également travaillé vraiment main dans la main avec les établissements scolaires, et des informations sont échangées, ce qui permet aux TSP d'intervenir auprès de groupes d'enfants. Elle pense que ces informations seront données lors de la séance avec la Commission technique et que des compléments figureront dans le préavis qui suivra, avec des informations encore plus prononcées.
- M. José Caiano : rebondit sur les propos de Mme la Municipale Jeannette Weber . Il ne faut pas non plus mettre toute la faute sur les jeunes, que cela soit bien clair. Les TSP sont là pour accompagner les jeunes, mais il pense qu'au niveau des statistiques de la criminalité et des atteintes au patrimoine ou des vols, il ne faut pas tout mettre sur le dos des jeunes glandois.
- M. Evan Lock : a aussi une question pour la Commission technique. Il serait intéressant de savoir le nombre d'affaires qui ont été résolues, et si les auteurs ont été attrapés. Et puisqu'il a été dit que ce ne sont pas les jeunes glandois qui commettent des déprédations ou autre, il serait bien de savoir d'où viennent les gens qui commettent des bêtises dans la Ville.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La présidente reprend sa place et remercie M. Samuel Freuler pour l'avoir remplacée.

11. Postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles »

- La présidente passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de ce postulat.
- La présidente rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal (RCC), ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.
- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : remercie M. Sébastien Bertherin pour ce postulat, qui est intéressant et bien documenté. Par contre, et elle le regrette, les Conseillers n'ont pas pu en discuter en séance de groupe, ce qui est un peu dommage, surtout pour un postulat de cette importance. Il serait bien de pouvoir analyser toutes ces informations, surtout concernant le côté financier. En reprenant un peu les chiffres, il y a environ 1'000 enfants glandois qui sont inscrits au RAT, et cela sans compter les familles qui gardent les enfants à la maison, dont les chiffres sont difficiles à trouver. Elle a fait une petite estimation et si l'on donne CHF 150.- par enfant, cela reviendrait environ à CHF 1,8 Mios, ce qui équivaut à une augmentation de 2,47 points d'impôt. Dès lors, elle trouve que ce sont des chiffres d'une certaine importance et que les Conseillers devraient pouvoir en discuter au sein de leur groupe respectif. Elle demande dès lors le renvoi de ce postulat en Commission afin de préavis sur sa prise en considération.
- M. Rasul Mawjee : a lu ce postulat avec intérêt. Il adhère à la demande de Mme Léonie Wahlen de le renvoyer en Commission parce qu'il y a un certain nombre de points qui seraient à considérer, l'un d'eux étant qu'une aide directe aux familles serait fiscalement imposable, et donc l'impact direct aux familles ne serait pas le même. Il pense dès lors qu'il serait mieux qu'une Commission étudie ces différents effets. Deuxièmement, le postulat n'invite pas la Municipalité à regarder avec le RAT comment améliorer ce pourcentage de 33 %, qu'il a relevé à maintes reprises en demandant que la part communale soit augmentée à travers la tarification du RAT. Il pense donc qu'il serait mieux de réfléchir calmement sur ces 2 approches et qu'une Commission étudie ce postulat, avec éventuellement une version modifiée. D'autres éléments seraient également à discuter, par exemple si l'aide se fait par rapport au revenu ou par rapport à la fratrie, il pense qu'en fait on va aider ceux qui paient peu, et que ceux qui paient énormément et qui sont taxés au maximum continueraient à payer tout autant, et donc les contribuables moyens ne seraient pas directement bénéficiaires de cette aide. Il invite donc également à renvoyer ce postulat en Commission pour étude.
- M. Dimitri Grandjean : déclare que lorsque M. Sébastien Bertherin a présenté ce postulat, il l'a cosigné car il a trouvé que c'était quelque chose d'important, et il va donner plusieurs raisons. Tout d'abord, au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Suisse finance très peu la petite enfance, qui est une étape très importante de la vie, soit à hauteur de 1,7 % du PIB, contre 2,1 % au niveau global. Et si l'on paie moins, c'est en fait parce qu'il y a des personnes qui le paient d'une autre façon, et ces personnes ce sont les femmes qui vont majoritairement faire ce travail de care et qui vont donc être pénalisées par la suite. La question de la petite enfance est tout d'abord une question d'égalité des genres, mais pas seulement. Parce que finalement ce travail de care, qui est maintenant de plus en plus pris par les hommes, est très peu payé, en réalité pas payé du tout. Et le deuxième point est que le fait de donner un apport financier aux parents valorise le travail d'éducation qu'ils font à leurs enfants. Sur le coût, il existe une très belle statistique de M. le Professeur Ernst Fehr, professeur à l'EPFZ, qui dit que si l'on investit CHF 1.- dans le moment de vie compris entre 0 et 6 ans, on va avoir entre CHF 2.- et CHF 7.- de retour. Tandis que l'on a moins de CHF 2.- pour l'école et puis, pour les étudiants, il n'ose même pas donner le prix, il a trop honte.

Le troisième point est qu'il y aura un retour sur l'argent qui sera investi. Et donc pour toutes ces raisons, pour l'égalité de genre, pour mieux valoriser le travail du care, et parce que c'est un investissement, il invite les Conseillers à prendre immédiatement ce postulat en considération.

- Mme Véronique Villaine : a lu avec attention le postulat de M. Sébastien Bertherin et se réjouit qu'il l'ait déposé, parce qu'elle pense que quelle que sera la manière d'agir, il est temps d'agir. Elle pense que la discussion avec la Municipalité et la réponse qui sera faite par cette dernière prendra peut-être compte de tous les avis qui ont été émis ce soir, notamment l'augmentation du pourcentage de la Commune au niveau du RAT, qui est aussi un sujet intéressant, et elle rejoint assez bien M. Rasul Mawjee à ce niveau-là. Elle propose donc aux Conseillers de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité afin d'obtenir des réponses sur ce sujet vraiment brûlant.
- M. Sébastien Bertherin : partage les avis de Mme Véronique Villaine et de M. Rasul Mawjee par rapport au point d'augmentation qu'il pourrait y avoir s'agissant de la participation de la Commune. Il faut savoir qu'au RAT le maximum est de 40 % et qu'il faudrait aussi travailler sur ce point. Il partage également l'avis de Mme Véronique Villaine, et c'est la raison pour laquelle il a déposé ce postulat, c'est qu'il a envie de dire que l'on peut lancer un débat ou une discussion, la Municipalité peut répondre, la Commission peut poser toutes les questions qui ont été posées par Mme Léonie Wahlen et par M. Rasul Mawjee. Il s'est quand-même bien creusés les méninges et a quand-même beaucoup réfléchi pour l'écriture de ce postulat pour savoir quel était le meilleur angle, en sachant que le RAT est une entité à part qui est gérée par un Conseil intercommunal. Il a également fait des calculs, en se demandant s'il fallait augmenter de 7 % le montant global qui est versé au RAT par la Commune pour un montant de CHF 4 Mios, ou mettre CHF 400'000.- divisés par 1'000 enfants. Il s'est posé de nombreuses questions mais, avec ses camarades du GDG, il a été décidé de lancer une idée pour aider les familles et voir ensuite comment cela serait réalisable et avoir une discussion avec la Municipalité et le RAT. Voilà pourquoi il enjoint les Conseillers à renvoyer directement ce postulat à la Municipalité pour avoir des réponses, qui ne seront peut-être pas celles voulues, peut-être que cela sera trop compliqué ou trop cher, mais il pense qu'il est aujourd'hui important de faire un pas pour les familles.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par plus d'un cinquième des Conseillers présents, une Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération du postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles » sera nommée.

12. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le WWF – Gare Sud

- La présidente passe la parole à M. Jean-Philippe Genoud pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Concernant Gare-Sud, la réflexion de la Municipalité était de préserver cet endroit pour un projet locatif. Elle ne va pas revenir sur l'historique qui a été décrit dans l'interpellation, mais la réflexion de la Municipalité a été de se dire que finalement ces espaces à Gare-Sud seraient moins efficaces s'ils étaient utilisés par l'Administration que pour un développement locatif, avec une meilleure rentabilité financière aussi pour la Ville, et pour soutenir de nouveaux projets de logements à utilité publique qui rentrent aussi dans la politique du logement de la Ville.

Le logement a aussi un avantage aux yeux de la Municipalité, c'est que cela amènera plus de vie à ce potentiel centre névralgique située au centre de la Commune, à la gare, comme cela a été relevé par M. Jean-Philippe Genoud. Mais il ne faut pas sous-estimer le risque qui est, avec une Administration, de se retrouver en fin de journée avec des locaux vides, ou en tout cas pas utilisés à ce moment-là. Certaines villes se sont un peu cassé la figure avec ce constat-là et la Municipalité a décidé que c'était un risque qu'elle ne voulait pas prendre, elle préfère avoir un quartier près de la gare qui soit vivant également en soirée, et cela ne serait pas possible avec une Administration qui fermerait ses portes en fin de journée. L'idée pour Gare-Sud, dès que le Plan d'affectation sera en vigueur, est donc de favoriser un quartier mixte, un quartier vivant, avec des logements, des commerces et des activités tertiaires.

Ensuite, concernant la parcelle n° 563, soit l'ancien WWF, comme les Conseillers le savent, il s'agit d'un bâtiment propriété de la Commune et de sa parcelle, et l'idée d'une réaffectation du bâtiment existant pour en faire le bâtiment communal et abriter l'Administration s'est finalement imposé. Il y a le parc et un futur tiers-lieu y sera également construit, avec un joli environnement, c'est un quartier qui est proche des services, des enseignes, des restaurants aussi, tant pour les collaborateurs que pour le public. L'accessibilité en mobilité douce est facile, le bâtiment est situé proche de la gare, il y a des vélos en libre-service, des bus, des places de stationnement pour le public, les collaborateurs et pour des besoins logistiques. Et c'est une installation qui va en tous les cas être plus rapide que Gare-Sud puisque les bâtiments sont existants et qu'il s'agit maintenant de les transformer pour accueillir l'Administration. Dans sa séance du 11 novembre 2024, suite à une consultation de tous les chefs de Services de la Ville, la Municipalité a validé ce lancement de projet fédérateur et participatif pour cette parcelle n° 563, qui, comme déjà dit en décembre 2024, s'articule autour de 5 axes :

- Un rassemblement des Services de l'Administration dans le bâtiment MB27, qui sera rénové et connecté au chauffage à distance et, au niveau purement RH, une possibilité de faire un véritable projet de l'Administration, avec tout le monde sous le même toit.
- La création d'un guichet unique, qui est destiné à faciliter l'accès et l'expérience utilisateur des glandois auprès de l'Administration. L'idée est actuellement en travail auprès des chefs de Services également, mais elle pourrait être située par exemple au rez-de-chaussée du MB27.
- Le tiers-lieu, qui serait dans un nouveau bâtiment emblématique où il y aurait donc la bibliothèque, le restaurant convivial pour les collaborateurs et pour le public, des salles de réunion de différentes tailles pour le public et les collaborateurs, des espaces conviviaux et de repos ou de détente pour les collaborateurs de l'Administration, ainsi que d'autres types d'espaces supplémentaires qui sont encore en cours de réflexion.
- Le parc, qui serait partagé, convivial, avec des espaces de détente et qui serait un écrin de verdure à côté du tiers-lieu.
- La création d'un parking en sous-sol, qui permettrait d'augmenter l'espace vert du parc.

Elle précise aussi que, pour ce projet, un CoPil a été nommé par la Municipalité. Il est composé de M. le Municipal Yves Froidevaux, qui est en charge des bâtiments et de l'urbanisme, et d'elle-même, en charge de l'Administration générale et des RH, ainsi que de membres du Secrétariat municipal et du Service des bâtiments et de l'urbanisme, lesquels ont été désignés pour la conduite de ce projet.

Elle espère ainsi avoir répondu aux questions posées par M. Jean-Philippe Genoud et la Municipalité reviendra évidemment auprès du Conseil communal dès qu'il y aura des options ou des informations à lui transmettre, ou un préavis à lui soumettre.

- La présidente demande à M. Jean-Philippe Genoud s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. Jean-Philippe Genoud : répond qu'il est satisfait de cette réponse. Il précise simplement qu'il ne pensait pas que Gare-Sud serait entièrement consacré à l'Administration, parce que cela va être un quartier assez important. Il y aurait dès lors très bien pu y avoir l'Administration, des commerces et toutes sortes de choses. Mais il accepte volontiers la réponse de la Municipalité à son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : souhaite juste compléter certains points, parce que cette interpellation l'a un peu fait remonter en 2012. Il pense que M. Jean-Philippe Genoud doit confondre le Plan d'affectation et ce qui a été fait précédemment. À l'époque, la Municipalité ne savait pas encore exactement ce qui allait être mis à cet endroit, elle réfléchissait à savoir si c'était des logements, des commerces ou l'Administration. En 2013, il y a eu un concours qui a été revu et contredit un ou 2 ans après. Il tient quand-même à rappeler qu'il y a eu plusieurs interventions de M. Rupert Schildböck à ce sujet, dont un moratoire qui a été balayé par le Conseil communal. Il trouve quand-même que cette interpellation met la pression sur la Municipalité, surtout avec la récente arrivée de M. le Municipal Yves Froidevaux au sein de cette dernière, et il pense qu'il faudrait aussi lui laisser un peu le temps pour prendre position. Personnellement, il pense que ce n'est pas le moment de déposer cette interpellation.
- M. Jean-Philippe Genoud : va essayer de répondre assez simplement à M. José Caiano. Il est clair que le Conseillers ne connaissent pas toutes les études et réflexions qui ont été faites concernant Gare-Sud. Un Plan d'affectation devait être mis en route, et cela fait longtemps que l'on en parle. Il a déposé cette interpellation suite à l'annonce faite au mois de décembre 2024 de mettre l'Administration dans l'ancien bâtiment du WWF et pour savoir pourquoi cela avait changé. Parce que pendant toutes ces années, il a souvent été parlé de mettre l'Administration à Gare-Sud et qu'elle n'allait certainement pas occuper tous les bâtiments qui y seront construits. Il n'a pas déposé cette interpellation pour mettre la pression à M. le Municipal Yves Froidevaux, il ne lui en veut pas du tout, il lui laisse le temps de faire ce qu'il a à faire. Il pense que la Municipalité fait son travail et il n'y a aucun souci pour lui.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le Collège de Mauverney

- La présidente passe la parole à M. Jean-Philippe Genoud pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Yves Froidevaux : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Effectivement, M. Jean-Philippe Genoud a bien raison de venir aux nouvelles, il pense qu'il aurait déjà pu donner quelques informations sur l'avancée de ce projet. Le préavis municipal n° 96/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B et la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C a bientôt 4 ans, et il va donc donner un certain nombre d'éléments.

Dans le préavis municipal n° 96, il était notamment prévu de modifier le bâtiment B, qui date de 1997, de détruire l'actuelle salle de gymnastique, d'en créer 2 autres et d'adapter ce bâtiment, de l'agrandir et de le modifier. À son arrivée à la Municipalité il y a bientôt une année, il a découvert que le projet avait beaucoup évolué, parce que ce bâtiment posait beaucoup de problèmes dans les possibilités d'augmentation, l'idée n'était donc plus de modifier ce bâtiment B mais de le détruire et de reconstruire un nouveau bâtiment à la place. D'un projet estimé à CHF 30 Mios selon le préavis municipal n° 96, on est passé à un projet estimé à beaucoup plus.

Ce n'est pas parce que le bureau Ferrari a été mandaté que cela va forcément très vite. Il a personnellement souhaité bloquer le projet pendant quelques semaines, voire quelques mois, pour voir si d'autres options étaient possibles afin d'éviter de détruire ce bâtiment, qui certes date du siècle dernier mais qui n'a que 28 ans. Il a également été discuté au sein de la Municipalité de différentes options, et il lui paraissait intéressant aussi de se poser la question de comment ce bâtiment pourrait interagir avec d'autres terrains situés au sud de la gare, si un nouveau lieu avec une école pouvait être créé ailleurs sans le détruire. Finalement, il a quand-même dû se résoudre à la conclusion que le projet de démolir le bâtiment et d'en reconstruire un autre était le bon. Et effectivement, au vu de cette complexité, le projet avance relativement lentement. Le travail se fait mais malheureusement le bureau Ferrari n'est pas très ouvert à proposer plusieurs variantes dans sa manière de travailler. La Municipalité espère pouvoir donner plus d'informations assez rapidement, avec quelques plans ou quelques projections de ce qui est prévu, mais le bâtiment lui-même n'est pas encore fini. Les travaux préparatoires sont encore dans la phase d'avant-projet, ils ne sont même pas encore dans la phase de projet. Il y a effectivement eu du retard, dont quelques mois sont de sa responsabilité, mais la Municipalité essaie d'avancer rapidement. Le but était surtout d'être convaincu que ce projet était le meilleur à proposer aux Conseillers et qu'un montant de plus de 30 Mios était effectivement acceptable pour le Conseil communal.

Il espère ainsi avoir répondu aux questions posées par M. Jean-Philippe Genoud et espère revenir avec plus d'informations dès qu'il en disposera pour éclairer le Conseil communal de manière encore plus lumineuse.

- La présidente demande à M. Jean-Philippe Genoud s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Jean-Philippe Genoud : répond par l'affirmative. Il remercie la Municipalité pour les informations données et attend la suite.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? »

- La présidente passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

15. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, M. José Caiano et M. Arnaud Durand intitulée « Démarches participatives : clarifications nécessaires pour une implication citoyenne efficace »

- La présidente passe la parole à M. José Caiano pour le développement de cette interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

En réponse à l'interpellation concernant le développement de la participation citoyenne, une volonté forte de la Municipalité est concrètement mise en œuvre et la Municipalité répond comme suit.

Tout d'abord, elle souhaite faire un bref rappel de la politique de la participation citoyenne qui a été mise en œuvre par la Municipalité, puis une deuxième partie sera présentée par M. le Municipal Yves Froidevaux, qui répondra aux questions liées aux planifications territoriales en cours et aux objectifs visés.

Pour soutenir sa volonté de développer la participation citoyenne dans le cadre de ses projets, la ville de Gland a travaillé sur 2 axes. Premièrement, elle s'est dotée de la plateforme de participation citoyenne « *participe.gland.ch* », laquelle permet aux habitants de donner leur avis, de voter, de donner des idées aussi, et la Ville a développé pour cela une méthodologie et des outils concrets dans le cadre d'une collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL). Il s'agit d'une méthodologie et d'outils qui ont été développés dans ce cadre et qui précisent, autant pour l'Administration que pour les utilisateurs, la manière de travailler. Cette étude approfondie avec l'UNIL, avec des stagiaires qui ont travaillé pendant plusieurs mois sur la réalité de la commune de Gland, a permis à la Municipalité et à l'Administration de comprendre qu'il y a d'énormes différences et d'énormes possibilités, un nombre important de formes de participation citoyenne, et les démarches qui sont possibles ainsi que les outils qui sont à disposition. En fait, les démarches citoyennes et participatives dépendent du projet, du public qui est visé, selon le nombre d'étapes du projet sur lequel il est travaillé, cela peut dépendre de vraiment beaucoup de choses. Pour cela, un guide pratique de participation citoyenne a été établi pour Gland, lequel est proposé aux Services à l'interne, et ces derniers peuvent s'inspirer de ce guide et peuvent également en tout temps demander l'appui de la PMO, responsable des projets transversaux.

Un guide pratique a aussi été établi pour les glandois, en particulier pour aider les porteurs de projets du budget participatif. M. le Municipal Gilles Davoine a relevé qu'il y a eu beaucoup de projets d'excellente qualité, et elle pense que le fait d'avoir eu ce guide et d'avoir pu poser des questions a aussi beaucoup aidé les porteurs à structurer leurs projets, à bien penser à toutes les étapes, et cela est un exemple vraiment parlant de cette participation citoyenne et de cet accompagnement que la Commune met à disposition des citoyens.

Le deuxième axe est la plateforme de participation citoyenne appelée Decidim, qui se trouve également sur « *participe.gland.ch* », laquelle a également été déployée dans le cadre du budget participatif, les Conseillers ont d'ailleurs voté pour cette application dans le cadre du préavis municipal n° 55/2024 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre d'un Budget Participatif comprenant l'achat d'une plateforme participative digitale. Il s'agit d'une plateforme internationalement reconnue, elle a été choisie après un benchmark très approfondi, avec des comparaisons, avec d'autres outils ou d'autres villes, comme cela ressort du préavis, et c'est cette application qui a été choisie. Les projets participatifs de la Ville peuvent y être intégrés depuis le début, cela offre un canal permettant aux glandois de participer et de voter digitalement. Un autre point important est qu'il n'y a pas tout qui se passe dans le numérique ou sur Internet, il y a toujours, lors de propositions de votation, une possibilité de s'adresser au greffe municipal et de voter ou de donner son avis simplement sur un formulaire ou sur un papier, il est donc aussi veillé à ne pas faire que du digital.

Il y a également des personnes qui ne peuvent pas participer aux ateliers physiquement parce que les horaires ne leur conviennent pas, selon leurs agendas et leurs occupations, où qu'ils n'ont pas forcément envie de s'investir le soir et d'aller discuter avec d'autres personnes. La plateforme Decidim rend aussi ce service-là, un peu à la carte. On peut faire cela soit sur Internet, soit en se déplaçant au greffe, soit en participant aux ateliers ou aux informations, soit en suivant les séances du Conseil communal afin d'obtenir des informations.

Elle répète que toutes ces démarches sont toujours évaluées par projet, par typologie, par rapport au public à qui s'adresse le projet, et à chaque fois c'est un peu à la carte.

De nombreuses personnes ont voté pour le budget participatif et cela est aussi un bel exemple. Un autre exemple récent est le sondage concernant les navettes Cristal, où la population a aussi pu donner son avis via un sondage Decidim ou en venant au greffe pour donner son avis par écrit.

Il y a toujours une solution d'accueil qui est prévue par l'Administration et la volonté est vraiment de pouvoir entendre chaque citoyen.

Elle espère avoir ainsi répondu aux interrogations quant à la participation citoyenne et elle aimerait rassurer les interpellants, ils ne lui mettent absolument pas la pression, mais la Municipalité travaille avec la population et est à son écoute.

- M. Yves Froidevaux : va apporter quelques éléments complémentaires, puisque de nombreux projets, notamment au niveau de l'urbanisme, sont mentionnés dans l'interpellation. Ayant de la peine à comprendre l'articulation entre les points 1 à 4 du haut et ceux du bas, il propose de traiter les 8 points assez rapidement.

Plan d'affectation (PA) : Quelle sera la réelle influence des citoyens dans le processus de modification du PA, notamment concernant le degré de densification, sachant que le projet est déjà à l'examen du Canton ?

Il pense qu'il est parlé ici du Plan d'affectation communal (PACom). Ce point n'a pas encore été discuté en Municipalité et la question de l'information, de la communication et de la participation doit se poser à ce moment-là. Mais le PACom est d'une densité et d'une complexité folle, et la Municipalité s'interroge quant à la façon de consulter les gens sur un tel document. Évidemment qu'il faudra le faire, mais cela ne sera pas tout simple, et la Municipalité reviendra là-dessus dès que la décision aura été prise.

Zone Gare-Sud : Si la décision de ne plus y installer l'Administration communale est déjà prise et que plusieurs concours d'urbanisme ont été réalisés, quel espace reste-t-il pour une participation citoyenne effective ?

Un mandat d'étude parallèle, et non pas un concours d'urbanisme, a été effectué sur Gare-Sud. Comme présenté lors de la dernière séance du Conseil communal, la participation sera la première étape de Gare-Sud, laquelle sera évidemment cadrée, avec des clarifications sur ce que la Municipalité est intéressée à débattre avec la population, puis il y aura une partie non négociable, étant précisé que le quartier de Gare-Sud sera composé de logements et que ce ne sera pas un parc d'attraction par exemple. Le but de ce que la Municipalité veut faire à Gare-Sud sera posé et il y aura ensuite des espaces très clairs sur lesquels la Municipalité souhaitera entendre la population. Et le fait de vouloir entendre cette dernière dès le début signifie bien que la Municipalité a envie d'utiliser par la suite toutes les informations reçues et tous les échanges pour construire le PA de Gare-Sud, puisque ce dernier n'a pas encore déposé et qu'il sera finalisé à l'aide du résultat de la consultation.

Plans de quartier initiés par des promoteurs privés : Comment la Municipalité envisage-t-elle d'inciter ces promoteurs à adopter des approches participatives, alors que les projets récents semblent privilégier une densification maximale ?

Il explique que l'on est là aussi dans une situation où c'est du sur-mesure, cela va dépendre des questions du lieu du quartier et va se discuter avec les promoteurs. C'est quelque chose que la Municipalité a désormais l'habitude de faire.

Aménagement de la route du Mont-Blanc : Lors de la votation sur la tour Swissquote, des promesses ont été faites concernant la création d'un espace convivial sur cette route. Où en est ce projet ? Une démarche participative est-elle prévue pour son élaboration ?

La Municipalité peut annoncer que l'espace convivial ne sera pas sur la route. Finalement la Municipalité a abandonné le projet de couverture de l'Avenue du Mont-Blanc et étudie d'autres options et d'autres approches, en collaboration avec Swissquote. Il reviendra sur le sujet le moment venu, quand les choses seront plus claires, après les discussions qui sont en cours. À noter que Swissquote a demandé à 2 municipaux de faire partie du jury pour son nouveau parc, et Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger et lui-même seront membres du jury pour le parc de la tour de Swissquote qui sera en partie public.

Projets concernés par les démarches participatives : Quels sont les projets spécifiques pour lesquels des démarches participatives sont envisagées ? Existe-t-il un calendrier précis pour leur mise en œuvre ?

Il croit avoir répondu en partie à cette question mais, au niveau du calendrier, il peut évoquer 2 projets qui seront soumis à participation. Comme évoqué en début de séance, la végétalisation de la cour de Grand-Champ sera soumise à une démarche participative probablement au début de l'automne, et Gare-Sud, dont le préavis sera déposé en principe en juin 2025, avec une démarche participative à la fin 2025 ou au début 2026.

Objectifs des démarches participatives pour les projets mentionnés : Pour chacun des quatre projets évoqués, quels sont les objectifs précis que la Municipalité souhaite atteindre en engageant un dialogue avec la population ?

Comme l'a déjà dit Mme la Syndique Christine Girod, c'est plus du sur-mesure que du prêt-à-porter. La Municipalité doit donc à chaque fois définir et travailler sur les éléments qui sont intéressants et sur la manière dont la participation doit être faite, sous quelle forme (numérique, ateliers, soirées, etc.). Il ne peut donc pas donner tous les objectifs ce soir.

Suspension des modifications du PA pour la zone Gare-Sud : La Municipalité envisage-t-elle de suspendre toute modification du PA de la zone Gare-Sud jusqu'à la tenue d'une consultation publique ?

Il a déjà répondu à cette question puisque le PA ne sera finalisé qu'au moment où la démarche participative aura rendu ses conclusions et aura pu être intégrée dans le PA.

Définition et méthodologie des démarches participatives : Quelle est la définition que la Municipalité attribue aux « démarches participatives » ? Quelle méthodologie sera adoptée pour garantir une inclusion véritable de la population, au-delà des séances d'information restreintes, comme cela a pu être le cas pour le projet de requalification de la Vy-Creuse ?

Ce point a été déjà été évoqué et Mme la Syndique Christine Girod y a répondu.

- La présidente demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. José Caiano : répond par l'affirmative et remercie la Municipalité pour toutes ces informations.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

16. Nomination d'un délégué et de 2 délégués suppléants au Conseil intercommunal de Région de Nyon

Suite aux démissions de MM. Steve Binggeli et Marc Morel, ces postes sont à repourvoir.

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose, au poste de délégué, la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf, actuellement délégué suppléant, et, pour le remplacer à ce dernier poste, la candidature de M. Aurélien Joye.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Albulenë Ukshini Sefa propose la candidature de Mme Angelita Galvez.
- Les candidatures proposées sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Pierre-Alain Bringolf est nommé délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon, Mme Angelita Galvez et M. Aurélien Joye étant pour leur part nommés délégués suppléants.

- La présidente les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

17. Divers et propositions individuelles

- M. Samuel Freuler : a une question pour Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger concernant le parc d'ébattement pour les chiens. Tout soudain viendra la période où les chiens ne pourront plus être lâchés en forêt, et il aimerait savoir quand il est prévu de réaliser les derniers aménagements.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que cela sera fait tout soudain. Un travail conséquent a déjà été réalisé, la Municipalité a compris que les petits chiens pouvaient passer sous les barrières et des grillages ont été ajoutés. Il manque sauf erreur encore un point d'eau, des assises et des tables de pique-nique, et cela va se faire prochainement.
- M. Michel Girardet : déclare que Mme Léonie Wahlen a relevé tout à l'heure qu'il est toujours dérangeant de recevoir un postulat la veille d'une séance du Conseil communal. En décembre dernier c'était pareil, les Conseillers avaient reçu un postulat et même une motion la veille de la séance, et il trouve en effet dérangeant de ne pas pouvoir en parler lors des séances de groupe qui précèdent le Conseil. Le RCC ne prévoit pas de deadline par rapport à cela, il serait peut-être bien d'étudier ce point lors d'une prochaine révision du RCC, mais il fait une proposition à l'attention du Bureau. Ce dernier pourrait-il consulter les chefs de groupe pour se mettre d'accord pour qu'un postulat ou une motion parviennent plus tôt aux Conseillers afin de pouvoir en discuter lors des séances de groupe. Il pense que cela éviterait peut-être d'avoir des renvois systématiques en étude faute d'avoir eu le temps d'en débattre auparavant. Cette question ne se pose pas pour les interpellations, qui sont beaucoup moins contraignantes, mais s'agissant des motions et des postulats, il pense que cela serait peut-être bien de consulter les chefs de groupe pour étudier la possibilité de les recevoir suffisamment tôt.
- La présidente déclare que selon l'art. 72 RCC, « lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président. Celui-ci doit parvenir 24 heures à l'avance à la séance du Conseil communal ». C'est donc ce qui se fait actuellement. Elle prend note et elle comprend bien le souci évoqué par M. Michel Girardet puisque le Bureau est aussi confronté à cette réalité. Elle propose que le Bureau en prenne note et d'en discuter avec les chefs de groupe.
- M. Rupert Schildböck : déclare que sa question fait suite à une information donnée par la présidente en début de séance s'agissant de la mise en consultation de l'avant-projet de la future Loi sur les communes, qui concerne le Conseil communal et les intercommunalités. Il aimerait savoir ce qu'il en est de la mise en place d'un groupe de travail, car le temps passe vite.
- La présidente déclare que les membres de ce groupe de travail recevront un courriel dès demain, lequel répondra aux questions posées et aux prochaines deadlines.
- M. Jean-Luc Nicolet : avait posé 2 questions à la Municipalité lors de précédentes séances et il attendait d'avoir des explications et des compléments d'information à ce sujet. Concernant tout d'abord les interdictions de tourner à gauche à l'Avenue du Mont-Blanc, il voudrait savoir où en sont les études. Ensuite, il aimerait savoir où en est l'éclairage situé devant le bâtiment 13-15 de la Rue de Malagny, car cela fait déjà plusieurs mois que c'est vraiment le trou noir à cet endroit pendant la nuit.

- M. Gérald Cretegy : répond que, s'agissant de l'Avenue du Mont-Blanc, cela n'a pas beaucoup avancé, et il en est désolé. Mais il va tout faire pour répondre rapidement. Comme les Conseillers le savent, la Municipalité est en collaboration avec la Gendarmerie aussi sur des points de ce type-là, et il sera essayé de faire quelque chose au début de l'automne prochain.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que, s'agissant de l'éclairage, elle va regarder encore une fois avec le Service et tiendra M. Jean-Luc Nicolet au courant.
- M. Michel Girardet : n'a pas pour habitude de passer de la pommade, mais il aimerait quand-même féliciter la Municipalité, en particulier le Service des sports. Tout le monde a reçu dans sa boîte aux lettres le programme « Bouge ! » et il trouve vraiment fantastique ce qui a été fait. Peut-être que M. le Municipal Gilles Davoine pourra transmettre le message à M. Mathieu Gleyre, qui fait un boulot vraiment extraordinaire. Il trouve aussi fantastique de voir que la Ville est capable d'offrir à la population de nombreuses activités pour promouvoir cette dernière à se bouger et à faire des activités, et cela à des coûts qui ne sont pas forcément très élevés. En tout cas, il trouve le programme « Bouge ! » vraiment fantastique et il pense qu'il faut aussi féliciter la Municipalité de temps en temps.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 8 mai 2025 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :



Ahimara Buffat



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
2. Postulat de M. Sébastien Bertherin et consorts intitulé « Garde d'enfants : versement d'une aide individuelle directe pour alléger le budget des familles »
3. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le WWF – Gare Sud
4. Interpellation de M. Jean-Philippe Genoud concernant le Collège de Mauverney
5. Interpellation de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « Faut-il craindre pour l'avenir du RAT ? »
6. Interpellation de Mme Stella Motta Larrivé, M. José Caiano et M. Arnaud Durand intitulée « Démarches participatives : clarifications nécessaires pour une implication citoyenne efficace »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland